

La mise sur pied des troupes suisses en 1870-1871 : rapport au commandant en chef par le chef d'état-major [suite]

Autor(en): **Paravicini, R. / Siegfried**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-332714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 15.

Lausanne, le 5 Août 1871.

XVI^e Année.

SOMMAIRE. — La mise sur pied des troupes suisses en 1870-1871. (Rapport au commandant en chef par le chef d'état major.) (*Fin.*) — Note sur la pénétration des projectiles dans les parties molles et les parties fibreuses ou solides du corps humain, par M. le général Morin. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Metz. (Journal d'un officier suisse après la capitulation. (*Fin.*))

LA MISE SUR PIED DES TROUPES SUISSES EN 1870-1871.

Rapport au commandant en chef par le chef d'état-major (*Suite*) (1).

Le passage de Français à travers le Rhin près de Bellingen, le 7 septembre, motiva les premières mesures prises sur la rive droite de ce fleuve. Il était à craindre que les vaincus ne cherchassent un asile sur le territoire suisse. Ensuite les troupes allemandes poussèrent, le 16 septembre pour la première fois, jusqu'à Mulhouse et occupèrent cette ville, ce qui occasionna sur la ligne de Mariastein à Bâle un torrent de fugitifs, qui se réfugièrent avec leurs troupeaux sur et en deçà de la frontière suisse. Pour un petit nombre de jours deux compagnies d'infanterie de Bâle-ville et la compagnie des guides n° 3 furent appelées au service pour servir d'auxiliaires à la brigade de carabiniers n° 4 chargée de maintenir l'ordre à la frontière, sur la demande expresse de Soleure et de Bâle-campagne. Les troupes allemandes se retirèrent de nouveau, le 20 septembre, dans la basse Alsace.

Par contre, les 2 et 3 octobre, la division Schmeling franchit le Rhin près de Mulheim et occupa ensuite Mulhouse presque constamment. Comme l'objectif de ce corps, auquel s'adjoignit plus tard une partie de l'armée de siège de Strasbourg et la division Trescow, devait être de cerner Belfort, l'occupation du Porrentruy alors ordonnée paraît complètement motivée. Aussi vis-à-vis des efforts croissants des deux côtés pour conserver cette position importante, la vigilance et le nombre de nos troupes durent être augmentés jusqu'à ce que l'apparition de l'armée de Bourbaki et les mouvements très-habiles du corps de Werder fissent pressentir que les événements ne resteraient pas étrangers au territoire suisse.

Il ne nous appartient pas de suivre dans ce rapport les opérations qui eurent lieu sur le territoire français, nous nous contenterons de les considérer par rapport à nous.

Lorsque, le 20 janvier, le général reprit le commandement et se rendit à Bâle, on ne savait encore qui l'emporterait des deux armées en présence. L'armée française cherchait à passer entre Belfort et la Suisse. Aurait-elle profité, oui ou non, de notre territoire? c'est ce que nous ne décidons pas, mais ce qui nous importait c'était d'être prêts à toute éventualité. (Nous renvoyons à partir d'ici à l'annexe n° 1 pour la composition ultérieure de tous les mouvements de troupes et des nouvelles levées.)

(1) Voir nos 6 précédents numéros.

En conséquence, le premier souci du général devait être la défense du Porrentruy et notamment de la ligne de Damvant-Charrouille. Suivant les résultats obtenus par les Français dans cette contrée, il fallait s'occuper des environs de Bâle et du pont. C'est pourquoi le quartier-général et les troupes de la 5^e division qui arrivaient successivement se portèrent du côté de l'ouest. Bientôt après son installation, le général se transporta à Delémont, puis à Porrentruy, où il s'assura de l'efficacité des dispositions prises et bientôt de l'insuccès des attaques françaises contre les positions allemandes. Pendant ce temps la position, par moments très-critique, du général Werder, s'était améliorée par l'arrivée de secours importants, et il ne restait plus à Bourbaki d'autre ressource que de battre rapidement en retraite. Seulement, l'organisation imparfaite de son armée, incapable de vaincre, ne lui permit pas même d'avoir recours à ce moyen de salut, d'autant plus que des instructions et des menaces à la Gambetta et consorts ne pouvaient que démoraliser le meilleur général. Sans activité et sans soins, on perdit un temps précieux, et il ne fut permis qu'à une partie de cette armée de 120,000 hommes d'en échapper.

Pour l'armée suisse ce furent là des jours pénibles et pour ses chefs, remplis d'inquiétude. Garder la frontière avec 8 $\frac{1}{2}$ bataillons dans le Porrentruy, 6 bataillons marchant sur l'ouest par Bâle, 4 batteries et quelques compagnies de dragons et la fermer à une armée de 120,000 hommes qu'on savait, il est vrai, vaincue mais non encore écrasée, ou bien ne la lui accorder que dans certaines conditions qui pussent passer pour des garanties aux yeux de l'ennemi victorieux, cela paraissait impossible. Déjà le 19, le général avait appelé la division Bontems n^o 4 à occuper le Canton de Neuchâtel, mais il fallut une deuxième conférence tenue dans l'après-midi du 21, à Olten, pour effectuer cet appel. Le 23, l'état-major put entrer à la Chaux-de-Fonds, et les jours suivants les troupes prirent leurs quartiers. Ce fut alors qu'on s'aperçut de l'état insuffisant des chemins de fer dans la Suisse occidentale. Les postes et les télégraphes du Jura restèrent fort en arrière de ceux de la Suisse allemande; nos ordres, leurs modifications et leur exécution ne purent s'effectuer que très-lentement.

L'orage s'approchait de plus en plus. Il devenait impossible d'éviter une invasion de l'armée française; mais où devait-elle avoir lieu? Sur quels passages nos forces minimales devaient-elles être le plus utilement portées?

La division Aubert, les 7^e et 13^e brigades avec le $\frac{1}{2}$ bataillon n^o 79 de Soleure pouvaient suffire pour le Porrentruy. La division Bontems marcha dans le Canton de Neuchâtel et la division Meier n^o 5 en partie fut glissée entre les deux, en partie servit de réserve sur la route de Delémont à Bienne. Le bataillon de carabiniers n^o 3, 4 compagnies de Vaud, fut également levé et destiné à marcher sur Porrentruy; il fut arrêté en route et posté au Clos du Doubs. La IV^e division, avant qu'elle eût terminé la marche qui lui avait d'abord été ordonnée, dut pousser encore plus rapidement en avant, et à la fin on dut passer provisoirement sur les liens des brigades entr'elles.

Pendant ce temps il ne nous était pas possible de recevoir des nou-

velles sur ce qui se passait au-delà de la frontière. Ce n'est qu'au commencement qu'on reçut des communications du commandant de la III^e division (Aubert) sur les attaques françaises et leur insuccès. Mais ensuite nous restâmes un certain temps dans l'obscurité jusqu'à ce qu'un rassemblement des masses principales eut lieu près de Pontarlier et qu'on fut impérieusement éclairé sur la possibilité de réduire nos forces dans le Porrentruy et sur la nécessité d'étendre notre aile gauche. Une marche à gauche de notre armée n'était pas possible, car les principales positions devaient rester occupées. C'est pourquoi nous fîmes passer la brigade de réserve n^o 14 de la V^e division derrière la IV^e par Bienne, et la 15^e brigade par la Chaux-de-Fond - Neuchâtel dans la position d'Yverdon-Orbe. (Voir la dislocation.)

La 7^e brigade de Porrentruy devait relever la 15^e à Seignelégier. Comme les troupes de la V^e division ne pouvaient entrer à temps que dans leurs positions de réserve, mais non dans les passages, on réclama du Canton de Vaud une brigade sous le colonel Grand (la 8^e), composée des 70^e, 45^e et 46^e bataillons, laquelle fut mise sur pied avec empressement et envoyée sur la ligne de Vallorbes.

Tous ces mouvements furent exécutés, dans le vrai sens du mot, à la onzième heure, en tout cas trop tard pour opposer une résistance si elle eût été nécessaire. D'un côté, le retard dans l'appel des troupes et dans la mise sur pied du commandement général; d'un autre, la mauvaise organisation des télégraphes eurent, pour résultat, que le simple soldat en fut la première victime. Il dut racheter par des marches forcées et nocturnes ce qui avait été négligé.

On pardonnera ces plaintes à ceux qui ont vu de telles choses et qui, en somme, doivent prendre sur eux les pénibles conséquences de ces lenteurs.

Nous devons ajouter qu'il fallait aussi songer à Genève. Nous y appelâmes le lieutenant-colonel Bonnard comme commandant de place avec le bataillon 84 et la batterie 25 pour garnison.

Toutes ces dispositions furent prises le 28 jusque tard dans la nuit et le matin du 29 de Delémont, et vers le soir le quartier-général entra à Neuchâtel, où l'on s'occupa immédiatement de l'organisation des bureaux. Les arrangements pris pour les bureaux déjà à Delémont facilitèrent beaucoup nos travaux, qui le furent au plus haut degré à Neuchâtel, ce qu'on doit particulièrement aux deux autorités civile et militaire.

Lundi, le 30 janvier, le général conclut aux Verrières, par l'intermédiaire de son premier adjudant envoyé à Pontarlier, un traité avec le successeur du général Bourbaki sur la police réciproque de frontière pendant l'armistice qu'on croyait s'appliquer aussi à cette armée, et revint à Neuchâtel. Mais dans le courant du 31 on apprit l'exclusion de cette armée de l'armistice. Le général courut de nouveau aux Verrières (il dut attendre pendant trois heures le train à la station de Neuchâtel), et immédiatement après son arrivée, dans la nuit, le traité sur l'entrée de l'armée française en Suisse fut signé.

Le chef d'état-major se rendit aussi le matin, de bonne heure, aux Verrières, parce qu'il lui parut nécessaire, en vue des dispositions

ultérieures évidemment plus faciles à prendre de Neuchâtel, de s'éclairer par lui-même sur l'état de l'armée française et sur quelques détails accessoires, et de s'entendre sur l'organisation de l'internement.

L'adjudant-général resta alors aux Verrières pour diriger l'internement sur Neuchâtel.

On ne put obtenir des officiers supérieurs français aucunes données sur la force de l'armée qui entrait, et si l'on estima d'abord très-exactement ce nombre à 85,000 hommes, d'autres rapports tendirent à le réduire à la moitié jusqu'à ce que la vérité tout entière eut rétabli le chiffre primitif. On ne savait pas davantage comment cette masse se partagerait dans les divers passages. On croyait d'abord que ce serait par les Verrières que passerait le plus grand nombre de chevaux, de voitures ou d'hommes. Mais cela n'eut pas lieu, car les deux tiers au moins entrèrent par les passages vaudois. En conséquence, il était naturel qu'on rassemblât à Neuchâtel une trop grande quantité de pain, qui y resta, parce que le chemin de fer n'était malheureusement pas en état de le transporter plus loin. L'armée française était dans un état de complète débandade. Sauf dans quelques régiments de ligne, les officiers abandonnaient partout la troupe, ce qui nous ôta la possibilité de les rendre responsables. On dut procéder tout à fait à part à l'internement par les Verrières-Neuchâtel et à celui par les passages vaudois. Dans ces derniers ce fut la division V, surtout brigade 8, qui opéra, et par malheur les autorités vaudoises s'en mêlèrent, sans doute dans les meilleures intentions, mais de manière à rendre toute surveillance impossible, ce qui donna lieu plus tard à de nombreuses plaintes de la part de Fribourg (1).

Dans l'état-major fédéral on consacra un bureau spécial à l'internement. Ce fut le colonel fédéral Siegfried qui en fut chargé et qui aplanit plus tard aussi les différends qui s'étaient élevés sur le front occidental, de sorte qu'en définitive la répartition eut lieu selon les instructions du Conseil fédéral.

Nous passons ici sous silence les nombreuses et diverses difficultés attirées soit à nous, soit à tous ceux qui y prirent part, par cette nouvelle et difficile opération. Nous comprenons les désagréments qu'elle attira aux autorités cantonales. Néanmoins les plaintes qu'ils

(1) Contrairement à ce passage du rapport nous croyons qu'il était tout à fait naturel et légitime que les autorités vaudoises, dans l'état des choses décrit par M. le chef d'état-major général, s'occupassent des 55 mille hommes avec 5,000 chevaux, qui leur tombaient sur le dos. Au simple point de vue humanitaire leur intervention était forcée. D'ailleurs elles en reçurent l'ordre des autorités fédérales, ainsi que d'envoyer seulement mille hommes en Valais, point à Genève, malgré le tableau, et d'éviter les quartiers au bord du lac Léman par crainte d'évasions en Savoie. Il fallait donc bien que le reste, sauf les 8 mille hommes affectés au canton de Vaud, s'écoulât par le canton de Fribourg. Les plaintes de ce dernier Canton provinrent de la confusion qu'il fit, comme beaucoup de gens à ce moment, entre les mesures de passage et les mesures d'internement. Il croyait que Vaud se libérait en lui envoyant *plus que son compte*, alors que Vaud avait encore une trentaine de mille hommes à sa charge, sans savoir s'il n'en arriverait pas d'autres. Puis il faut noter que les autorités vaudoises ne dirigèrent des convois sur le canton de Fribourg qu'*avant* l'organisation du service des chefs d'étape de la 5^e division ou *par ordre* du commandant de cette division. — *Réd.*

ont élevées contre nous, la plupart du temps par l'organe du département militaire fédéral, ne sont excusables que lorsqu'on prend en considération l'absolue ignorance de leurs auteurs dans cette affaire.

Tandis que les troupes françaises se soumettaient presque généralement avec patience et support aux ordres suisses concernant le désarmement commencé à la frontière, les officiers donnèrent lieu à maintes plaintes et difficultés. Que les officiers qui, oubliant leurs devoirs, s'étaient séparés de leur troupe, fussent internés dans certains lieux, cela était juste, mais seulement dans le cas où il ne se trouvait pas de troupes au lieu de leur internement, Mais que, dans les rares régiments où les officiers voulaient faire leur devoir, rester à leur poste et où les soldats étaient disposés à leur obéir, on ait fini par les en séparer pour conserver, par je ne sais quelle analogie, le principe une fois déclaré de la séparation, c'est ce qu'aujourd'hui encore nous ne pouvons approuver.

Les officiers s'engagèrent sur leur parole d'honneur, la plupart par écrit, quelques-uns seulement de vive voix et ceux-ci peut-être le plus sincèrement, à ne point quitter le lieu qui leur était désigné. Un grand nombre s'est échappé. Qu'ils soient responsables de l'ombre qu'ils ont jetée sur leur caractère national !

Les chevaux furent pour nous l'objet de grandes difficultés. Ils furent envoyés en premier dépôt à Colombier et à Yverdon, mais ils se trouvaient depuis longtemps dans un si pitoyable état que plusieurs n'y arrivèrent pas ou y périrent. Il était impossible d'envoyer de suite du fourrage suffisant dans ces stations ; du reste, chez un grand nombre, l'usage qu'ils en firent après une longue abstinence, eut pour effet de les tuer. On avait de la peine à retenir les soldats français pour la garde des chevaux. Quant aux officiers ils ne s'en occupaient plus. Après qu'on eut fait déterminer par des experts la valeur du transport et du fourrage, on distribua les chevaux entre les Cantons.

Les armes à feu et les armes blanches furent enlevées aux troupes sur la frontière, puis déchargées par divers détachements et envoyées à Thoun et à Morges. Par une bévue très-fâcheuse on enleva aussi leur sabre ou épée à un certain nombre d'officiers. Les canons et les caissons, triés d'abord à Fleurier, furent envoyés à Colombier, où l'on en fit l'inventaire.

Le matériel de guerre des troupes entrées par le canton de Vaud fut transporté à Yverdon.

Dans les premiers jours de son entrée on retira en argent comptant le montant de la caisse de l'armée française de l'Est, soit 1 million 425 mille francs et deux caisses de régiments de 200,000 fr. environ. Il n'est pas venu à notre connaissance qu'on ait trouvé davantage.

Le matériel de télégraphie de guerre fut rendu sur des demandes répétées et la plupart des ambulances déclarées libres. On eut beaucoup de peine à retenir quelques médecins français au moyen d'une augmentation de solde pour soigner leurs compatriotes.

Un rapport spécial du colonel fédéral Siegfried sur l'internement des hommes et des chevaux est déposé aux archives. Nous ne possé-

dons rien sur le matériel. Cette opération fut terminée environ vers le 12 février et l'on ne cherchera pas à soutenir qu'elle eût pu être plus tôt terminée ou mieux conduite, pour une première fois et dans les circonstances données.

Pendant toute la période du 1^{er} au 15 février, le quartier-général de Neuchâtel était surchargé de travail, en partie pour procéder à la dislocation successive des troupes, en partie pour les affaires d'internement. On songeait aussi à réduire peu à peu le nombre des troupes sur pied, réduction qui, cependant, en vue de la nécessité constante de garder les frontières et vu la présence de 85,000 hommes de troupes étrangères, quoique non armées, ne pouvait être portée trop loin. En même temps on ne pouvait savoir si la paix serait conclue et si, au contraire, il n'y aurait pas de nouvelles levées de troupes.

Aussi, en déposant le commandement le 15 février, le général le transmit à l'adjudant général qui devait rester en communication constante avec lui et avec le chef d'état-major. Mais comme l'adjudant général dut bientôt répondre à un appel d'une autre nature dans la ville fédérale et qu'on s'attendait définitivement à la paix, le Département militaire fédéral reprit le commandement des troupes et des internés et s'occupa plus tard de leur évacuation.

Il nous reste à rappeler que les rares communications entretenues par le quartier-général avec les troupes prussiennes et leurs chefs ont été des plus agréables et qu'il faut reconnaître pleinement combien ils se sont montrés coulants dans leurs rapports avec nous. Il est vrai que, de notre côté, nous ne leur avons fourni aucune occasion d'en agir autrement, et nous voyons que c'est dans la stricte observation de notre neutralité, même en petit, que réside la règle de conduite qui doit présider à nos mesures.

Après avoir suppléé par ce qui précède à un rapport de la section historique, qu'on n'avait pas cru devoir mettre sur pied, nous passons aux diverses branches du service. Nous suivrons à cet effet la marche de notre premier rapport, avec lequel, tout en évitant les répétitions, nous aurons peut-être quelques comparaisons à faire.

Mise sur pied.

Nous avons déjà mentionné les lenteurs apportées à l'appel des troupes, et nous devons, avec la plus entière conviction, déconseiller ce système à l'avenir. Si nous avons eu le bonheur de pouvoir exécuter nos mouvements à temps, cela ne veut pas dire qu'une prochaine fois cela se passera de la même manière et ce sont toujours nos troupes qui auront à en souffrir plus qu'il ne faudrait.

Que, dans de pareilles circonstances, il ne soit plus question d'inspections régulières, de rapports préliminaires, etc., cela s'entend de soi-même; mais cela ne veut pas dire qu'il faille absolument négliger ces conditions de service.

Etat-major.

Des sections qui fonctionnèrent en été (pour une armée doublement forte mais ne parlant qu'allemand) on supprima cette fois :

La section générale,

La section des opérations,
La section historique,
dont les fonctions furent remplies par le bureau du chef d'état-major.

Or celui-ci se composait de :

- 1 lieutenant-colonel,
- 3 capitaines,
- 2 secrétaires.

En outre, tous les chefs d'armes avec leurs états-majors et le corps des auditeurs n'avaient pas été appelés.

L'adjutant-général n'avait qu'un adjutant et un secrétaire.

A cette occasion (et après la lecture du rapport du colonel Stoffel sur l'état-major prussien) nous nous sommes convaincus que ce serait une faute que de faire de notre état-major une caste exclusive. C'est précisément la facilité de remplacer les officiers d'état-major qui garantit l'excellence de leur choix et de leur instruction.

L'instruction théorique que nous donnons à notre état-major ne balancera jamais les erreurs que nous pouvons commettre dans leur choix et ces erreurs ne peuvent être évitées chez nous, mais elles peuvent être réparées dans la pratique.

Ici encore nous avons à mentionner une mesure que nous avons prise relativement à l'internement, en poussant, le 1^{er} février, avant notre départ des Verrières à Neuchâtel, à l'envoi de la part de quelques Cantons et du Département militaire fédéral, d'officiers et de sous-officiers au quartier-général. On y répondit avec la meilleure volonté et ces auxiliaires rendirent pendant plus de quinze jours d'excellents services. Selon leur rang ils furent employés comme commandants de place ou d'étape, comme adjudants, chefs de colonnes ou experts pour le triage et l'emballage du matériel de guerre, etc. Aussi ont-ils reçu chacun en particulier les remerciements du commandant en chef. A cause de la vie très-mobile et très chère, à laquelle ils devaient se soumettre, ils reçurent un supplément de solde de

3 fr. par officier subalterne, et de

1 fr. 50 c. par sous-officier.

Nous ne savons pas encore si cette solde est suffisante dans tous les cas.

Dans notre rapport de l'été passé nous avons parlé des relations du général avec le Conseil fédéral et exprimé, sans arrière-pensée, l'opinion que les prescriptions y relatives n'étaient pas tout à fait assez explicites et conséquentes, mais que cela ne devait pas empêcher, en tout cas, de s'y retrouver. Néanmoins, après de nouvelles observations et une mûre réflexion nous en sommes venus à reconnaître que le *modus vivendi* adopté, ne nous paraît ni historiquement, ni formellement fondé, non plus que pratique.

Il ne sera guère possible à l'avenir de dire d'avance si la guerre éclatera, s'il faut mettre sur pied une armée et si l'on a besoin d'un général. En conséquence nous devons toujours nous attendre à ce que, sans général, le Conseil fédéral se charge de lever des forces importantes et que l'on ne procède qu'en second lieu à la nomination du général en chef.

Néanmoins nous croyons que le choix et l'appel du commandant

en chef ne doivent dépendre nullement du nombre des troupes mises sur pied.

Il peut se produire des circonstances où, sans troupes ou seulement avec un petit nombre, un général devrait entrer immédiatement en fonctions, en partie parce qu'il faut que celui qui doit tenir la rame soit mis en mesure en temps utile de faire ses observations et de combiner les dispositions qu'il aura à prendre. Ce sont des égards qu'on doit soit à lui, soit à la cause elle-même. En général, les fonctions du Conseil fédéral et du Département militaire sont toutes pacifiques. Ce sont des autorités administratives, et, en cas de guerre, elles n'ont à remplacer le général que provisoirement ou dans le cas d'une mise sur pied sans importance, en vertu du § 117, et cela lorsqu'aucun général n'a encore été nommé. Mais nous pouvons d'autant moins accorder, que lorsque les troupes ou une grande partie d'entre elles ont été licenciées, le général perde toute compétence et toute fonction. Nous sommes au contraire d'avis qu'on doive saisir chaque occasion de laisser entre ses mains, soit entre celles de l'état-major général, le soin d'observer les événements et de préparer les dispositions ultérieures, afin que tous ceux qui doivent prendre part aux opérations, et qui sont tous neufs dans leurs fonctions, puissent entrer à fond, chacun en son lieu, dans la pratique des affaires.

Nous partons du principe que le général est et vaut davantage qu'un divisionnaire du premier rang, car enfin il est l'homme auquel l'Assemblée fédérale a confié les destinées de la patrie à l'heure où celles-ci dépendent des événements d'une guerre, et tout se trouve faussé du moment que cet homme peut être arbitrairement appelé ou congédié par une troisième autorité, dont la mission et la compétence sont et doivent être d'une toute autre nature. Il nous semble aussi que le général doit être seul compétent pour juger des mesures à prendre dans tel ou tel cas, et que ce n'est point l'affaire du Conseil fédéral, qui n'en aura point ensuite l'exécution entre les mains et dont les fonctions, dans ce cas, sont d'ailleurs déterminées aussi par la loi.

Quant à cette dernière, nous reconnaissons que le Conseil fédéral peut, en dehors des cas urgents, adresser des appels de troupes aux Cantons. Nous allons même plus loin et nous trouvons que, dans certaines circonstances, le chef du Département militaire ou son remplaçant devrait se rendre au quartier-général pour donner au général les résolutions administratives qu'il lui conviendrait et que le général ne pourrait qu'être content de recevoir.

Si nous avons abordé ce point, c'est sans allusion personnelle, et au seul point de vue de l'organisation pratique et de la distribution du travail, désirant surtout que le commandement suprême de l'armée et tout ce qui s'y rapporte soit mis en position de répondre à tous les devoirs de sa position. Nous sommes heureux de pouvoir le faire dans un cas, où une manière d'agir, diamétralement opposée à notre opinion, n'a malgré cela nullement nui aux affaires.

Néanmoins nous prétendons que l'organisation et le mode de vivre devraient être tout autres, et là-dessus nous ne pouvons nous laisser égarer par les éminentes facultés de la personne ou des personnes qui, selon notre modeste opinion, ont exagéré leurs fonctions dans

les derniers événements et assumé une responsabilité beaucoup trop grande sur elles comme sur leur entourage.

Mouvements de troupes.

Nous les avons indiqués plus haut sommairement et nous renvoyons pour le détail au tableau de l'Annexe n° 1.

Reconnaisances.

Il n'en a pas été fait. Nous pensons qu'à dater du 26 août, le grand état-major, assisté d'officiers des divisions, aurait dû reconnaître toute la frontière et ses communications avec l'intérieur, pour autant que cela n'eût pas eu lieu dans le service d'été.

Chemins de fer, télégraphes et poste de campagne.

Nous avons déjà mentionné plus haut le contraste qui se produisit à cet égard vis-à-vis de ce qu'on avait fait en été.

Dans les trois branches le personnel paraît beaucoup moins habitué à un service exact que dans la Suisse allemande, et l'organisation matérielle n'est, du moins dans les chemins de fer, pas la seule cause de l'état peu satisfaisant qui s'est produit.

Nous avons dû être frappés, dans les télégraphes et les postes, que les directions centrales, renseignées sur les imperfections du service, au lieu d'envoyer immédiatement leurs agents au moment de la mobilisation, pour prévenir les besoins de l'armée, hésitassent encore après que nous eûmes réclamé leur intervention.

La poste de campagne aurait pu et dû être organisée pendant l'été.

Quant aux fonctionnaires qui se sont montrés méritoires pour la seconde fois, nous leur avons exprimé nos remerciements, et nous joignons leur rapport au nôtre.

Armes diverses.

L'infanterie mérite toute louange pour sa persévérance et son zèle. La cavalerie aussi, dont les progrès doivent être mentionnés. Les uhlands ont été en bon exemple.

L'artillerie a fait son service intérieur d'une manière entièrement satisfaisante. Elle s'est rendue utile pour la réception, le triage et le renvoi du matériel de guerre.

Service de frontière.

Toutes les phases indiquées dans notre premier rapport se présentent ici, si ce n'est en pleine réalisation, du moins en perspective très-prochaine. Nous croyons qu'à cet égard les troupes, par leur dévouement, et les chefs par les bonnes dispositions qu'ils ont prises, se sont acquis tout droit à notre reconnaissance.

Entretien.

Nous avons à lutter non-seulement avec les prix élevés, et même par moments avec le manque de quelques fournitures importantes, mais notamment avec le manque ou le prix énorme des voitures de transport, ce qui redoublait nos charges dans les changements rapides de quartier. Des provisions durent être abandonnées sans qu'on pût les employer, tandis qu'ailleurs on en était cruellement privé.

Dans son rapport d'été, M. le général avait proposé de payer comptant les services rendus par les communes, mesure qui eût pu dans l'intervalle être introduite. Au lieu de cela, lorsque, dans l'Evêché de Bâle, nous nous enquisimes de la cause de la mauvaise volonté que

nous rencontrions, on nous dit que « n'étant pas payé de la première occupation, on n'était à notre service que pour argent comptant. »

Le commissariat supérieur des guerres avait payé en octobre au Canton, et celui-ci ne s'était pas encore exécuté.

Service de santé.

Nos propres troupes conservèrent un état de santé exemplaire. Ce ne fut que par le traitement des internés que le chirurgien-major fut plus chargé de besogne. A cet égard, la ville et le canton de Neuchâtel ont fait l'impossible.

Justice.

Il n'y a presque pas eu de cas. En revanche, l'affaire du capitaine Huot a été un épisode intéressant. Mais nous le passerons sous silence.

Vétérinaire en chef.

Ne fut appelé qu'à propos des chevaux français.

En terminant ce rapport sur la seconde mise sur pied pendant la guerre entre la France et l'Allemagne, le soussigné éprouve le besoin d'exprimer sa satisfaction pour l'attitude prise par sa patrie à l'intérieur et à l'étranger. Il adjure ceux à qui appartient l'avenir de notre armée, de ne point négliger les soins qu'elle réclame, de travailler à son vrai progrès et de s'opposer constamment aux abus de spéculation qu'on pourrait en faire.

Avant tout, puisse notre cher général vouer de nouveau, à l'heure du danger, ses hautes facultés sur l'autel de la patrie, dont il peut être convaincu que la reconnaissance et l'estime lui sont à jamais assurées! — Bâle, au commencement de mai 1871.

Le chef d'état-major général : R. PARAVICINI,
colonel-fédéral.

I^{re} ANNEXE.

Levées et mouvements de troupes du 20 janvier au 16 février 1871.

Le 20 janvier le général Herzog reprit le commandement des troupes d'occupation des frontières. Le grand état-major, toutefois réduit d'effectif, fut convoqué à Bâle. Les troupes sur pied à ce jour étaient : brigades 7 et 13, renforcées du demi-bataillon 79, des deux bataillons locaux 67 et 69, des deux batteries 4 et 18, et d'une compagnie de dragons. Leur dislocation était la suivante : (Suit cette dislocation et ses modifications successives, telles que nous les avons déjà publiées dans notre n° du 10 mars 1871).

Après le licenciement des 15/16 février les troupes suivantes restèrent sous le commandement de l'état-major de la 5^e division :

Quartier-général, à Yverdon.

Brigade Greyerz, n° 10, à la Chaux-de-Fonds.

Bataillon n° 1, à la Chaux-de-Fonds et Locle.

» 16, à Porrentruy.

» 35, aux Verrières et Ste-Croix.

Comp. de drag. n° 12, $\frac{3}{4}$ à Neuchâtel et Colombier; $\frac{1}{4}$ aux Verrières.

Commandement de place et de parc à Colombier, col. fédéral Fornaro.

Compagnie de parc n° 40, à Colombier.

Compagnie de dragons n° 7, à la Chaux-de-Fonds.

Brigade Braendlin n° 14, à Rolle.

Commandement de place à Genève, lieutenant-colonel Bonnard.
 Bataillon n° 17, $\frac{1}{4}$ à Vallorbes, $\frac{1}{4}$ au Brassus.
 » 34, à Genève.
 » 49, $\frac{1}{2}$ à St-Georges et Nyon ; $\frac{1}{2}$ à Morges.
 Compagnie de dragons n° 8, à Genève.
 Brigade Munzinger, n° 15, à Orbe.
 Bataillon n° 15, $\frac{2}{3}$ à Yverdon, $\frac{1}{3}$ à Grandson.
 » 11, $\frac{1}{2}$ à Orbe, $\frac{1}{2}$ à Cossonay.
 » 24, $\frac{1}{4}$ à Colombier, $\frac{1}{4}$ à Auvernier-Neuchâtel.
 Compagnie de dragons n° 3, à Orbe.
 Brigade d'artillerie n° 5, à Yverdon.
 Batterie n° 23, à Yverdon.
 Ambulance n° 10, à la Chaux-de-Fonds.
 » 14, à Rolle.
 » 15, à Orbe.

IV^e ANNEXE.

Répartition des Français internés entre les Cantons.

CANTONS.	Situation après internement complet, le 21 février.	Répartition ordonnée.	OBSERVATIONS.
Berne	19831	20000	Internés depuis Neuchâtel 610 officiers. Les données sur les internés depuis le canton de Vaud paraissent encore incomplètes.
Zurich	11031	11000	
Lucerne	5086	5000	
Uri	383	400	
Schwyz	911	1000	
Nidwalden	359	300	
Obwalden	350	400	
Glaris	823	1000	
Zoug	640	700	
Fribourg	4663	4000	
Soleure	2986	3000	
Bâle	1405	1500	
Bâle-Ville	1308	1500	
Schaffhouse	1106	1200	
Appenzell Rh.-ext.	1591	1500	
Appenzell Rh.-int.	—	200	
St-Gall	7541	7000	
Grisons	1029	1000	
Argovie	8810	8800	
Thurgovie	4200	3900	
Vaud	8100	8000	
Valais	1076	1000	
Neuchâtel	—	1000	
Genève	—	1500	
	83301		

Répartition des chevaux français entre les Cantons.

	Chevaux.
Canton de Berne, venant de Neuchâtel	1579
» » du Canton de Vaud	579
Thoune, de Neuchâtel	1020
Canton d'Argovie, de Neuchâtel	1091
» de Lucerne, de Vaud (Orbe et Yverdon)	1013
» de Vaud	1300
» de Soleure, de Neuchâtel	500
» de Bâle-campagne, de Neuchâtel.	500
» de Thurgovie, de Neuchâtel	500
» de Zurich	1139
» de Fribourg, de Vaud (Orbe et Yverdon)	628
» de St-Gall, » »	500
Total.	<u>10349</u>
Neuchâtel, il en reste ici environ	300
	<u>10649</u>

Quartier-général de Neuchâtel, le 21 février 1871.

(Signé) SIEGFRIED,
colonel.

Annexes à la II^e partie.

1. Composition des levées et des mouvements de troupes. (Annexé.)
2. Rapport de la poste de campagne.
3. » du colonel Siegfried sur les internés.
4. Répartition d'hommes et de chevaux entre les Cantons. (Annexé.)
5. Recueil de tous les imprimés.

En outre, il reste :

Rapport de l'adjutant-général (retardé à cause des rapports des corps).

Rapports des 3^e, 4^e, 5^e divisions.

Rapport du vétérinaire en chef.

» du commissariat supérieur des guerres.

Bâle, au commencement de mai 1871.

NOTE SUR LES EFFETS DE LA PÉNÉTRATION DES PROJECTILES

dans les parties molles et les parties fibreuses ou solides du corps humain;
par M. le général Morin (1).

A l'issue de la séance de lundi dernier 12 décembre, notre confrère M. Lau-gier m'ayant fait l'honneur de m'adresser quelques questions sur les effets que nous avons eu l'occasion d'observer, MM. Piobert, Didion et moi, lors des expé-riences que nous avons exécutées sur la pénétration des projectiles dans les corps solides ou mous, j'ai été conduit à revoir les Rapports que nous rédigeâmes à cette époque éloignée, et j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile d'en rap-peler quelques passages, qui peuvent jusqu'à un certain point aider à l'explica-tion des phénomènes complexes que présentent les plaies faites par les armes à feu.

(1) *Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences, séance du 26 dé-cembre 1870.*